POUVOIR POUR REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SONATEL DU 18 AVRIL 2023.

<u>E SOUSSIGNÉ(E)</u> :
lonsieur/Madame
latricule : Propriétaire de actions.
ONNE POUVOIR A:
lonsieur/Madame à l'effet
e me représenter à l'Assemblée Générale de la SONATEL qui sera organisée <u>par visioconférence</u> le mardi 18 avril
023 à 10 heures dans ses locaux situés au Technopole à Dakar à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- 2. Affectation du résultat de l'exercice 2022,
- 3. Ratification de la cooptation de Madame Dorothée VIGNALOU en qualité d'administrateur,
- 4. Ratification de la cooptation de Monsieur Daouda CISSE en qualité d'administrateur,
- 5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Achirou NDIAYE,
- 6. Nomination de Madame Éveline Marie Françoise Bernadette Fatou TALL en qualité d'administrateur,
- 7. Approbation de conventions réglementées,
- 8. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

EN CONSÉQUENCE :

Le mandataire devra assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, prendre part au vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

IMPORTANT:

Cette procuration doit être déposée à votre SGI ou au siège de la SONATEL au plus tard le 17 avril 2023.

Les paramètres de connexion à la visioconférence (identifiant et mot de passe doivent être communiquées à votre mandataire pour lui permettre d'assister à l'AGM et de voter les projets de résolutions en votre lieu et place.

Pour plus d'informations, merci de vous connecter au www.sonatel.sn à la rubrique « Assemblée Générale »

Fait à	 le	 2023
i ait a	 	